



ARRÊTÉ MUNICIPAL n°ASE2017-SDO-031

***accordant délégations aux Adjoints au Maire et
aux Conseillers municipaux- Modificatif***

Le Maire de la Commune de PLOUGUERNEAU, Vu les articles L.2122-18, L.2122-18-1, L.2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Les délégations suivantes sont accordées aux Adjoints au Maire et aux Conseillers Municipaux désignés ci-après à compter de la date de réception du présent arrêté par l'autorité préfectorale de tutelle chargé du contrôle de légalité.

M. Andrew LINCOLN, premier adjoint aux Finances est délégué pour signer :

- Les mandats
- Les bordereaux de mandats
- Les titres et bordereaux de recettes
- Les bons de commande
- Les certificats administratifs
- Les devis
- Les contrats
- Les autorisations de saisie
- Les courriers de gestion courante du service des finances
- Les demandes de déblocage de fonds
- Les états et déclarations de charges relatifs aux salaires
- Les actes d'état civil
- Les correspondances en l'absence du Maire représentant un caractère d'urgence lié à la bonne marche de la gestion communale
- Les bons de commandes, mandats, bordereaux de mandats, titres et bordereaux de recettes
- Les délibérations et arrêtés municipaux
- Les certificats de travail des personnels
- Les déclarations d'arrêt de travail des personnels.
- Les états et déclarations de charges relatifs aux salaires

Mme Marie Pierre CABON, deuxième adjointe à l'Urbanisme et élue référent Bourg est déléguée pour signer :

- Les permis de construire et les permis d'aménager
- Les certificats de conformité
- Les installations d'assainissement privé
- Les renseignements d'urbanisme
- Les déclarations préalables
- Les branchements électriques provisoires
- Les autorisations de stationnement de caravanes pour une durée maximale de 3 mois
- Les certificats de numérotage
- Les certificats d'alignement
- Les déclarations d'intention d'aliéner
- Les courriers de demande d'estimation par le service des Domaines
- Les courriers de demande de défrichement

- Les demandes de pièces complémentaires des déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et certificat d'urbanisme
- Les prolongations de délai d'instruction des déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir
- Les courriers de demande de bornage
- Les convocations des commissions d'urbanisme et de la commission communale des impôts directs
- Les arrêtés d'enquête publique
- Les courriers d'information d'ouverture d'enquête publique
- Les certificats d'urbanisme
- Les demandes d'autorisation de travaux au cimetière
- Les notifications d'irrecevabilité et de classement sans suite

M. Pierre APPRIOU, troisième adjoint à l'Environnement, Travaux et Cadre de vie, élu référent Lilia, est délégué pour signer :

- Les ordres de service relatifs au fonctionnement du Service Technique communal
- Les permissions de voirie et de stationnement nécessaires à la réalisation de travaux
- Les convocations adressées aux élus dans le cadre des réunions de la Commission Municipale de Travaux
- Les bons de commande jusqu'à un montant de 4000€

| | |
|--------------------------------|--|
| Mme Nathalie VIGOUROUX | Quatrième Adjointe à l'Enfance et la Jeunesse |
| M. Yannik BIGOUIN | Cinquième Adjoint à l'Économie Locale et au Tourisme |
| Mme Audrey COUSQUER | Sixième Adjointe au Développement Durable et à la Transition Énergétique |
| M. Jean-Paul LE GALL | Septième adjoint Adjoint aux Solidarités et à l'Action Sociale |
| M. Philippe CARIOU | Huitième Adjoint à la Culture et au Temps Libre |
| M. Jean-Claude MERDY | Conseiller délégué aux Affaires Maritimes |
| Mme Cécile TRIVIDIC | Conseillère déléguée à la Coopération Décentralisée, Langue Bretonne, Participation Citoyenne et Communication |
| Mme Isabelle BLOAS DEWU | Conseillère déléguée à l'Agriculture et élue référent Le Grouanec |
| M. François MERIEN | Conseiller délégué au Commerce et à l'Artisanat |
| M. Christophe DELANOE | Conseiller délégué aux Sports et aux Loisirs |
| M. Marcel LE DALL | Conseiller délégué à l'Accessibilité et aux Mobilités et élu référent St Michel |
| Mme Naïg ETIENNE | Conseillère déléguée à la Jeunesse |

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Finistère.

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté pris le 07/08/2017 concernant les délégations données par le Maire aux membres du Conseil municipal.

Publié au registre des arrêtés municipaux

A PLOUGUERNEAU, le 15 décembre 2017

Yannig ROBIN, Maire



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.